



Plagiat

électronique dans les travaux scolaires



Le plagiat électronique consiste à copier dans un travail Internet, de l'information provenant de l'ordinateur ou d'un site Web d'accès ou d'échange de tels travaux, et ce, sans en faire mention. La pratique du plagiat consiste à copier des contenus électroniques sans une référence explicite et précise à l'auteur qui ne nécessite pas ainsi dire de paraphraser les notions de propre étudiants. En premier lieu, il faut identifier les sources de leurs élèves de faire des recherches sur le sujet pour rédiger évoluer avec les années et en fonction de la situation des étudiants.



Québec

Si tu copies des textes et des images disponibles sur Internet sans citer leurs auteurs, tu fais du plagiat électronique. C'est comme si tu téléchargeais de la musique sans payer les droits!

Mise plutôt sur ta créativité pour exprimer tes propres idées dans tes travaux scolaires et renseigne-toi sur les façons de bien citer tes sources d'inspiration. C'est une question de fierté et d'honnêteté.

Tu veux en savoir plus?

www.ethique.gouv.qc.ca

Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Québec